



festival millimétrage

Objet ; Règlement du festival

ARTICLE 1. Dates et lieux

La quatrième édition du Festival Millimétrage se déroule à Rochefort (Charente-Maritime), au Clos Lapérouse, le 18 et 19 août 2022.

ARTICLE 2. Conditions d'admission pour la compétition

Le festival est ouvert aux courts-métrages qui respectent ces critères :

- film réalisé après le 1er janvier 2020,
- durée de 5 à 25 minutes,
- en langue française de préférence ou alors sous-titré en français,
- tout genre confondu (fiction, animation, expérimental, documentaire),
- moyens de production indépendants (financement participatif, auto-financement, bénévolat,...), à savoir que nous acceptons aussi les films de fin d'études.
- + Bonus : une attention particulière sera portée aux courts-métrages réalisés par des cinéastes originaires de Nouvelle-Aquitaine, et surtout celles et ceux de Charentes-Maritime. Si votre film a été tourné dans la région ou le département, cette attention est aussi valable.

ARTICLE 3. Programmation

Le Festival Millimétrage propose 2 soirées, avec une projection de 6 courts-métrages par soir. Nous sélectionnons donc 12 courts-métrages.

ARTICLE 4. Inscriptions des films

L'inscription au festival se fait soit via la plateforme : <http://www.filmfestplatform.com/>

La réception des films se fera à partir du 21 Février 2022 et prendra fin le 31 Mars 2022. Au-delà de cette date, les films réceptionnés ne seront plus visionnés.

ARTICLE 5. Sélection

La sélection se déroule via le site [filmfestplatform.com](http://www.filmfestplatform.com). Il est possible pour un réalisateur ou une réalisatrice de présenter plusieurs films. Les ayants-droits seront informés des décisions du comité de sélection, par mail, à partir du 15 juin 2021. En l'absence de nouvelles, ceux-ci pourront considérer que le film n'est pas sélectionné.

ARTICLE 6. Diffusion des films

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition

d'une copie du film à titre gracieux en cas de sélection, toutes catégories confondues. Aucun retrait de film après annonce de sa sélection ne sera accepté. Deux membres des équipes de chaque film seront invités à présenter leur film.

ARTICLE 7. Compétition

Un Prix du Public sera remis à la dernière soirée du Festival, le 19 août.

ARTICLE 8. Comité de sélection

Le Comité de sélection sera composé de membres adhérents de l'association Charabia, association de cinéma basée à Rochefort. Un premier tour de visionnage se fera grâce à ce Comité, qui présentera ses coups de cœur aux membres de la direction artistique, à savoir Morgane Bonnet et Thibault Delacoste, qui créent ensemble la programmation.

ARTICLE 9. Communication & Presse

Le festival se réserve également le droit d'utiliser les extraits des films sélectionnés (court extrait, photo) dans le cadre de sa communication. De plus, des photographies des films pourront être utilisées à des fins de promotion (presse écrite, Internet).

ARTICLE 10. Droits d'auteur

La demande d'inscription en vue de la participation à la 4ème édition du Festival Millimétrage implique l'acceptation des présentes conditions.

ARTICLE 11. Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.